

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les inscriptions débutent en septembre-octobre et se font à l'aide de la feuille d'adhésion, remplie par chaque adhérent, accompagnée du règlement correspondant aux activités choisies et remise soit lors des premières séances, soit envoyée par courrier à la trésorière.

- Le bureau est seul décisionnaire pour définir l'horaire, le programme et le nombre de participants par cours. Il peut annuler tout ou partie d'un cours en fonction des contraintes sanitaires, économiques, des effectifs, de la logistique.

- Toutes les informations fournies par les adhérents sont confidentielles, réservées à notre seule association et sont traitées en accord avec la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée.

- Pour chaque atelier, une séance « découverte » est proposée gratuitement, mais sera ensuite comprise dans le montant global si l'adhérent continue l'activité choisie.

- Toute demande de changement d'activité ou d'annulation doit être formulée par écrit et motivée. En cas d'annulation, l'adhésion n'est pas remboursée.

- A chaque inscription une carte est remise à l'adhérent ce qui lui permet de participer à toutes les activités de l'association et de bénéficier d'une couverture par l'assurance contactée par l'association. Cette carte est personnelle et valable pour l'année universitaire.

- L'UTL Arts et Découvertes est susceptible de projeter ou de faire paraître des photos captées lors de la participation de ses adhérents à des ateliers, des sorties ou voyages, ou toute autre activité, organisés par l'Association. Toute personne ne souhaitant pas figurer sur le document doit se retirer du champ de prise de vue.

Tous les membres qui constituent L'Université du Temps Libre « ARTS ET DECOUVERTES » s'engagent :

À observer la plus stricte neutralité religieuse, politique et idéologique, s'interdisant ainsi toute propagande et tout prosélytisme politique, religieux, idéologique, ésotérique.

NOM.....PRÉNOM.....

Adresse.....

VilleFacultatif : Né (e) en.....

Tél fixe :Port :

Mail :

BULLETIN D'ADHÉSION 2022 - 2023

ACTIVITÉS	TARIF ANNUEL	X	RÈGLEMENT Réservé à UTLAD
ADHÉSION PUJOLS - LANGON	10 €		Chèque séparé
ADHÉSION HORS Pujols/Langon	15 €		Chèque séparé
ADHÉSION COUPLE	20 €		Chèque séparé
AQUARELLE Stage			
DANSES DE SALON	En attente		
ÉCOUTE DE LA MUSIQUE	50 €		
GUITARE	80 €		
HISTOIRE DE L'ART	50 €		
JARDIN	10 € 15 € Couple		
MÉDITATION	30 €		
MÉMOIRE EN JEUX	40 €		
DE L'ATOME AUX GALAXIES	40 €		
PILOXING, (Certificat Médical)	210 €		
SOPHROLOGIE	30 €		
YOGA	192 €		
YOGA DU RIRE	72 €		

Seules les activités peuvent être réglées en 3 fois en début de saison 2022-2023

Merci d'établir les chèques à l'ordre de **UTL Arts et Découvertes**. A remettre aux référentes ou à Adresser à **Sylvette Baro**, 102 Crs Maréchal de Lattre de Tassigny 33210 LANGON

J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur de l'association.

J'autorise la publication des photos prises au cours des manifestations

Fait à.....le

Signature.....

UTL - Arts et découvertes	Pte. Mireille Chaligné	Tel : 06 83 37 00 67
Mairie de Pujols sur Ciron. 33210	Siret : 805 149 242 000 10	utl.artsetdecouvertes@gmail.com